DEPUIS 1987 LA MAISON DU FILTRE
SENED
19, rue Forest Ducos - BP 2503 - 98846 Nouméa Cedex
Tel : (687) 27 38 00 - Fax : (687) 27 29 60
Email : compta.sened@mls.nc / sened@mls.nc

AGREMENT

Agriculteurs franchisés en base de TGC

(Article Lp 496-2 du code des impôts - Arrêté n° 2019-69/GNC du 08 janvier 2019)

Numéro : 2021-118549997 Date validité : 31 juillet 2021

Nom : DU COL DE MO
RID : 0681171

Le présent agrément, prévu par le 2 de l'article Lp 496-2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie est délivré dans les conditions de l'article 2 de l'arrêté n° 2019-69/GNC du 8 janvier 2019.

Il atteste que son titulaire est à jour de ses obligations déclaratives et peut importer ou acquérir en exonération de taxe générale sur la consommation les biens qui figurent sur l'annexe I à cet arrêté.

Conformément à l'article Lp 496-4 du code des impôts, son numéro doit être mentionné sur l'attestation figurant à l'annexe II à cet arrêté, qui doit être remis par le bénéficiaire à la douane lors de l'importation ou au fournisseur lors de chaque acquisition exonérée.

Le directeur des services fiscaux

Mickael JAMET